

# **CIRCUITS FFCAM ALPI SKI TOUR RANDO SKI TOUR CHARTRE**

## **INTRODUCTION**

Elle a été élaborée par la Commission Nationale Sports de Neige de la Fédération Française des Clubs alpins et de Montagne en tenant compte des contributions de différents comités d'organisation de course, des membres de la Commission Nationale de Sports de Neige ainsi que des compétiteurs.  
Elle a été approuvée par le comité directeur de la Fédération.

### **Objectifs**

Organisateur ou co-organisateur de plusieurs épreuves de ski alpinisme et plus grand réservoir de compétiteurs en France depuis de nombreuses années, La Fédération Française des Clubs alpins et de Montagne contribue également au développement de cette discipline en organisant deux circuits de compétitions, un de ski alpinisme et un de ski de randonnée

Ces circuits concrétisent la volonté de la FFCAM de voir évoluer le ski alpinisme vers un sport populaire, amateur, convivial et respectueux du milieu naturel dans lequel il se pratique.

## **REGLES DE QUALITE**

Le circuit « Rando ski tour » a pour vocation de permettre la découverte de la discipline au plus grand nombre.

De ce fait, il doit être largement accessible et convivial mais offrir malgré tout un aperçu de ce qu'est le ski alpinisme.

Le circuit « Alpi ski tour » se doit d'évoluer au maximum en terrain naturel, non équipé. De ce fait, il évitera au maximum les pistes et domaines skiables.

Il se doit de proposer de véritables parcours montagne faisant appel aux techniques et valeurs de l'alpinisme tant à la descente qu'à la montée.

Il conviendra d'adapter le parcours au nombre d'inscrits et pas l'inverse. Les épreuves se doivent de rechercher la convivialité et être avant tout populaire et non pas rechercher la difficulté technique à tout prix.

De ce point de vue, un nombre suffisant d'équipes devra pouvoir être retenu.

Un minimum de 80 équipes doit être pouvoir accueilli. Les règles d'inscription doivent être clairement énoncées.

La sécurité de l'ensemble des participants – coureurs, organisateurs – est à prendre en compte avant toute chose.

## **REGLES ENVIRONNEMENTALES**

Les courses évoluant dans un milieu montagne naturel et non équipé, les règles suivantes devront être respectées :

Pas d'utilisation de moyens motorisés pour la préparation du parcours sauf sur les zones habituellement couvertes par les équipes de damage d'une station.

Pas de déclenchement d'avalanche par explosif sauf sur les zones habituellement couvertes par les équipes de déclenchement d'une station.

Pas de présence de moyens motorisés pendant la course sauf pour les opérations de secours.

Les coureurs doivent être en autonomie complète.

L'assistance et le secours – valeur fondamentale de la montagne - à un coureur...en détresse doivent rester la règle.

Les déchets et toute trace de passage doivent être collectés et redescendus.

Le balisage et le parcours doivent être respectueux de l'environnement.

Les nuisances sonores doivent être minimales. L'utilisation de hauts parleurs doit être limitée aux zones de départ et d'arrivée.

Le parcours doit, si possible, utiliser des itinéraires régulièrement fréquentés afin de limiter l'impact sur la faune et la végétation.

Date .....

Signature du président du CO